

15.0 crédits

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Le mémoire présente les résultats d'un travail personnel. L'étudiant doit prouver sa capacité de faire le point sur une question, de rassembler des données, de les traiter et d'en faire la critique, de composer un texte de synthèse et de communiquer à autrui, dans une langue claire et rigoureuse, le fruit de ses investigations.</p> <p>Il ne s'agit pas nécessairement d'une recherche aboutissant à des nouvelles découvertes. L'étudiant doit néanmoins faire preuve d'une certaine originalité dans le traitement de son sujet. Chaque année, les professeurs et les membres du personnel scientifique communiquent les thèmes des mémoires qu'ils sont disposés à diriger.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le mémoire en criminologie est un travail personnel et approfondi de recherche et de réflexion qui atteste de la maîtrise par l'étudiant d'un sujet criminologique déterminé. Il poursuit comme objectif de mettre en évidence l'autonomie, le sens critique, les autres qualités personnelles et les compétences de l'étudiant.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	<p>La note attribuée au mémoire reprend l'ensemble des prestations de l'étudiant : participation au séminaire d'encadrement du mémoire, travail écrit et soutenance. L'évaluation du travail écrit représente au moins 3/4 de la note finale du mémoire. La note attribuée au mémoire est remise sur 20 points, mais représente 25% des points de l'épreuve de Master 2.</p>
Contenu :	<p>Le travail de mémoire comporte deux prestations, auxquelles tous les étudiants sont soumis, même lorsqu'ils bénéficient d'un séjour d'échange à l'étranger. Ces deux prestations distinctes font l'objet d'une évaluation globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un travail écrit, comprenant entre 90 et 110 pages en interligne 1,5. En tant que dernier travail écrit réalisé au cours de ses études, le mémoire oblige l'étudiant à exprimer sa pensée dans une langue précise et maîtrisée, à l'aide d'une argumentation servie par une recherche répondant aux exigences méthodologiques de recherche en criminologie. Le travail écrit de mémoire est déposé au promoteur au plus tard le 1er jour de l'ouverture de mai de la session de juin, ou le 16 août, pour la session de septembre. Après autorisation du promoteur autorise l'étudiant devra déposer une version électronique sur le portail facultaire ainsi que 2 exemplaires papier. Les deux exemplaires seront remis au secrétariat de l'Ecole de criminologie. - Une soutenance orale d'une demi-heure, commençant par une présentation par l'étudiant de l'objet et des résultats de ses recherches durant 10 minutes, suivie d'un échange de questions-réponses. À cette occasion, l'étudiant veille à expliquer clairement l'intérêt de sa recherche en la replaçant dans un contexte compréhensible pour les autres étudiants. La soutenance est publique et a lieu en présence du promoteur et d'un membre du personnel scientifique ou académique.
Autres infos :	<p>Dépôt d'un exemplaire électronique avant le dépôt de deux exemplaires "papier". Les dates de dépôt sont communiquées en début d'année académique.</p>
Cycle et année d'étude: :	> Master [120] en criminologie
Faculté ou entité en charge:	ECRI